

M. Cadieux: Monsieur le Président, il n'a pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement à l'attribution de temps pour le débat à l'étape de l'étude en comité du projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion attribuant un nombre donné de jours et d'heures au débat et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur ce point au nom de l'opposition officielle.

M. Mifflin: Monsieur le Président, vous avez dit que le débat prenait fin à 18 heures. Il nous reste donc quelques minutes. J'aurais cru qu'on aurait profité de chaque seconde mise à notre disposition dans un débat sur une question aussi importante, même si l'on n'a que jusqu'à 18 heures. Or, on est déjà passé à autre chose, alors qu'il reste encore trois minutes de débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Votre collègue fait un autre rappel au Règlement.

M. Samson: Monsieur le Président, je devrai être bref.

Étant donné l'importance de cette motion, j'estime qu'il est impérieux de nous en tenir à la réalité.

• (1800)

La réalité, c'est qu'il y a beaucoup de gens, beaucoup de familles, qui sont dans la misère, dans le besoin. Ce n'est pas le temps de parler de programmes de formation ou de parler d'autre chose que de la misère dans laquelle ils se trouvent. Ces gens ne sont pas admissibles aux programmes de formation, ni à l'assurance-chômage. Ce qu'ils veulent, c'est une aide d'urgence.

Le gouvernement a trouvé le moyen de mobiliser des fonds d'urgence pour d'autres régions du pays et pour d'autres raisons. Il a trouvé des fonds pour la guerre du Golfe, une affaire très importante.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

M. Kilgour: Monsieur le Président, très brièvement, le ministre a déclaré que les partis ne pouvaient pas s'entendre sur un article du Règlement concernant le débat et dépose donc cette motion en vertu des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement.

L'ajournement

On me dit que personne du gouvernement n'a consulté personne de l'opposition officielle. Il semble donc plutôt exagéré de prétendre qu'il n'a pas été possible de s'entendre, quand le ministre n'a probablement même pas discuté de cette question avec qui que ce soit.

M. le Président: Ce n'est pas une motion qui peut être débattue.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, après une telle performance, on est en droit de se demander à qui on a affaire du côté du gouvernement.

Le 8 avril dernier, j'ai demandé au ministre des Finances s'il pouvait cesser d'être indifférent au sort des provinces, ses partenaires financiers. Il ne semble pas y avoir de provinces riches à l'heure actuelle.

La récession que nous traversons a fait mal à toutes les provinces sans exception. Même l'Ontario, qui était auparavant considéré comme la locomotive de notre économie, a été mis à rude épreuve par la triade formée des taux d'intérêt élevés, d'un taux de change défavorable et de l'ALE.

Dans ma propre province de l'Alberta, comme vous le savez, 80 000 travailleurs du secteur gazier et pétrolier ont perdu leur emploi depuis 1986 en raison principalement d'une conjoncture économique défavorable. La main-d'oeuvre de ce secteur a été réduite de moitié environ.

Cette conjoncture a été aggravée par la politique déflationniste obsessionnelle d'Ottawa, qui a été reprise par le ministre des Finances en poste, avec le résultat que 110 000 de nos concitoyens ont perdu leur emploi aux mois de mars et d'avril seulement.

Le secteur gazier et pétrolier est la locomotive de la croissance économique de l'Alberta, d'où vient aussi le ministre des Finances. À l'heure actuelle, sur les 432 tours de forage en existence en Alberta, seulement 132 d'entre eux sont en exploitation. Pour ne pas perdre d'argent, une entreprise doit utiliser son matériel de forage à 55 p. 100 et, pour réaliser un profit raisonnable, elle doit les utiliser à 65 p. 100.